

DES AIDES POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT PROFITEZ EN !

Depuis **Juin 2018**, une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est en cours au sein de la Communauté de Communes Chalosse Tursan sur le territoire du **Tursan**. Des moyens financiers importants sont mobilisés et permettent aux habitants des **17** communes, de bénéficier, sous conditions de ressources, d'aides financières pour améliorer leurs logements. Il est donc temps pour vous d'en profiter ! Chaque ménage est potentiellement concerné !

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : CIBLE PRINCIPALE DE L'OPAH

Vous êtes propriétaires occupant d'un logement dans lequel vous avez une sensation de froid en hiver et de chaud en été. Vous avez des difficultés à chauffer votre logement...

Les travaux d'économie d'énergie sont justement la cible principale de l'OPAH (chauffage, isolation des murs, du toit, double-vitrage, ventilation...) Sont subventionnés les travaux générant un gain énergétique d'au moins 25%.

Le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapée est également une priorité de l'OPAH (remplacement d'une baignoire par une douche accessible, installation d'un monte-escalier...)

Enfin, les aides de l'OPAH peuvent concerner les logements locatifs situés dans le coeur de Saint-Sever (périmètre AVAP), sous certaines conditions.



Communauté de communes
Chalosse Tursan

La preuve par l'exemple

Exemple d'une propriétaire occupante retraitée de Coudures qui a pu bénéficier des aides de l'OPAH pour financer ses travaux.

Son revenu fiscal de référence 11.556€

TRAVAUX RÉALISÉS :

- Isolation des combles
- Changement des menuiseries
- Installation d'un système de ventilation

COÛT DES TRAVAUX : 10.200€ TTC

SUBVENTIONS OBTENUES :

Agence Nationale de l'Habitat : 6.807€

Communauté de Communes : 500€

Caisse de retraite : 2.500€

RESTE À CHARGE : 393€

VENEZ VOUS RENSEIGNER !

L'OPAH vous permet de bénéficier d'un accompagnement gratuit dans vos démarches.

L'équipe SOLIHA, spécialiste de l'amélioration de l'habitat, est à votre disposition lors de permanences. Elle vous informe sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre, vous conseille sur les travaux à réaliser et vous accompagne dans toutes les phases de la constitution du dossier.

Les permanences sont assurées les **2èmes et 4èmes** jeudis de chaque mois de **10h à 12h**.

✘ **GEAUNE - Médiathèque**
1, route de la Chalosse

Vous pouvez également contacter SOLIHA par téléphone ou mail

05.58.90.90.57.

urbanisme.landes@solihha.fr